

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
DEPS	1

**PRÉSIDENCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°1415-2012/ARR/DJA

du : 18/06/2012

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté n° 3402-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant délégation de signature en matière financière**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD  
ORDONNATEUR DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu le rapport n°1087-2012/ARR/DJA du 8 juin 2012,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les dispositions du 9<sup>ème</sup> alinéa de l'article 12 de l'arrêté n° 3402-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« b) par monsieur David SCHAVITS, chef du service des études, pour les affaires relevant de son service ; »

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

